

# COMPTE-RENDU

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### 10 septembre 2008

Membres présents : MM SEGNERE, DAUTAN, FERRATO, SEAS, VERGES, CARRERE, ESQUIRO, LARBRE, LAYERLE, PUJO, SARRAIL, TILHAC-PINOT, TRALLI  
Ont donné procuration : MM MARTIN et ROUILLON

#### → **Projet d'adhésion à la communauté de communes GESPE-ADOUR-ALARIC**

Monsieur le Maire rappelle les discussions engagées depuis quelques mois avec les représentants de la communauté de communes GESPE-ADOUR-ALARIC afin d'examiner l'éventuelle adhésion de HORGUES.

La tendance est favorable compte tenu des simulations financières qui ont été réalisées mais aussi des centres d'intérêts communs et d'une même culture de villages qui rapprochent HORGUES des communes déjà membres.

#### Exposé des conditions d'entrée

- 6 délégués et 2 suppléants (avec voix délibérative en cas d'absence des titulaires) siégeront au Conseil Communautaire.)
- HORGUES prendra une vice-présidence en janvier 2010 rattachée à la compétence « création, gestion des centres de loisirs et activités périscolaires » qui devrait être ajoutée aux compétences déjà transférées à la communauté et après examen réalisé par une commission où siégeront des délégués de HORGUES

#### A noter parmi les compétences exercées par la communauté de communes et qui lui seraient transférées

- la gestion des ordures ménagères et par conséquent de la déchetterie (avec une TVA qui passe à 5,5% du fait du regroupement), mise en place du tri sélectif.
- la voirie communale pour l'investissement et l'entretien
- le personnel administratif et technique
- mutualisation du matériel des services techniques

#### Fiscalité

- **en cas d'adhésion, la commune garde la maîtrise de ses taux**

Chaque conseiller est invité à se prononcer sur l'entrée de HORGUES dans la communauté de communes. Il est rappelé unanimement les engagements pris lors de la campagne des municipales, à savoir pas de regroupement de fait avec le Grand Tarbes mais possibilité de trouver d'autres partenariats.

L'adhésion à la communauté de communes GESPE-ADOUR-ALARIC est approuvée à l'unanimité sous réserve que soient confirmées les données financières recueillies lors des négociations. Monsieur le Maire nomme les conseillers (ères) municipaux (ales) et les suppléants qui siégeront au conseil communautaire.

## → **Achat mobilier urbain**

Un choix de mobilier urbain moyenne gamme est proposé. Une première tranche d'achat comptera 10 bancs, 10 poubelles et 5 combinés (tables-bancs.) La remise en état des bancs existants est à faire.

## → **Travaux**

- Les travaux de goudronnage du parking démarrent le 22 ou 23 septembre (+ devant le banc du bureau de tabac + devant la pizzeria Vésuvia.)
- Eclairage du foot : semaine 41
- révision des ralentisseurs rue de l'Agriculture

## → **Bilan rentrée scolaire**

Effectifs stables pour l'année scolaire 2008-2009: 25 maternelle (sans prendre les 2 ans) 73 au primaire.

## → **Centre de loisirs**

L'inspection de la jeunesse et des sports a reconnu, dans un courrier adressé à la mairie le 17 juillet 2008, les efforts réalisés sur le bâtiment par la commune pour améliorer les conditions d'accueil des enfants au centre de loisirs. Cependant, si quelques travaux restent à faire, l'urgence réside dans la réfection d'un mur porteur qui se désolidarise du bâtiment, un décalage d'un centimètre par an ayant été constaté après la pose d'un témoin. Monsieur le Maire invite les commissions des affaires sociales et des travaux à se réunir pour traiter ces travaux. Des demandes de subventions d'urgence ont déjà été transmises, peut-être faudra-t-il envisager le transfert du FAR obtenu en 2008 sur cette opération d'urgence.

## → **CCAS**

Cinq non élus siégeront au CCAS auprès des élus.

Monsieur Vergès indique que dans ce cadre il prévoit de proposer des sorties aux personnes de plus de 60 ans avec participation financière du CCAS.

## → **Réunions de quartier**

✓ 3 réunions sont prévues

✓ Quartiers :

- lotissements Courcaillet, Biéouès et Chanterelles (référents : Nicole Esquiro et Eric Sarrail.)
- rue Belle-Vue et rue de la Gespe (référents : Eric Carrère, Hadrien Tralli, Marie-Claude Tilhac-Pinot.)
- rue du Pic du Midi et rue Saint-Honoré (référents : Patricia Layerle et Patrick Pujo)

✓Lieu de réunion : le restaurant scolaire

Les dates des réunions restent à définir. Les référents des différents quartiers peuvent les proposer d'ici 15 jours pour un démarrage des réunions entre le 10 et le 20 novembre (heure des réunions : 19 h 00.) Elles seront annoncées dans le prochain bulletin municipal. La trame du déroulement peut être la suivante : présentation, point sur les projets sur l'ensemble du village, écoute des participants.

## → CSDU de Bénac

Monsieur le Maire rappelle la demande de Monsieur le Préfet en date du 27 mai 2008 qui a sollicité l'avis des communes situées dans le voisinage des installations prévues pour l'élimination des déchets et pour lesquelles les exploitants ont demandé une modification des conditions d'exploitation. Il retrace la délibération prise le 2 juillet 2008 et rappelle le contexte et les intérêts contradictoires des communes plus ou moins concernées. La délibération pourra être intégrée au bulletin municipal d'octobre.

## → Questions diverses

- il est accordé une subvention exceptionnelle à l'association de gymnastique adultes qui va être créée à partir de janvier pour pouvoir poursuivre l'activité qui était prise en charge par le Club Adour Loisirs.
- suite à une plainte de riverain et à plusieurs actes d'incivilité, un arrêté municipal d'interdiction d'occupation de l'abri scolaire situé devant les écoles a été pris. Il est interdit d'occuper les lieux en dehors des heures de classe et d'ouverture du centre de loisirs.
- techniquement le distributeur de billets doit pouvoir être implanté au centre commercial : rien ne s'y oppose d'après le rapport du technicien mandaté par le Crédit Agricole.
- projet salle des fêtes : coordinatrice Nicole Esquiro
- responsable organisation des élections : Marylène Rouillon
- achat plantations : Chantal Larbre : budget plantations 8000 € :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

○○○○○